

## **42-Je gère ma prairie techniquement et économiquement**

*Un temps court pour balayer tous les fondamentaux de la gestion des prairies.*

**Pâtur'agenda et Planning de pâturage OFFERTS**

**Durée**  
1 Jour(s)

**Date(s) et horaires**  
Consulter le catalogue de la  
Chambre d'Agriculture de la  
Loire

**Lieu de formation**  
Loire - Bureau décentralisé de  
Feurs

**Participation**  
Ayant-droit VIVEA\* : gratuit  
Publics hors VIVEA : 200.00 €/jrs  
Autres publics : 200.00 €/jrs

\*Tarif applicable sous réserve des  
priorités et conditions de prise en charge  
de VIVEA

**Caution**  
200.00€  
validant votre inscription et  
restituée à l'issue de la formation  
(voir conditions générales)

**Responsable de stage**  
Pierre Vergiat

**Intervenant(s)**  
Pierre Vergiat, Conseiller Systèmes  
Ruminants et Production  
Fourragère

**Contact**  
Florence Berlier  
+33 (0)4 77 91 43 70

### **Objectifs pédagogiques**

Mesurer les intérêts techniques et économiques à introduire une prairie dans l'assolement.

Identifier et maîtriser les conditions de réussite de la culture à la récolte.

Optimiser le pâturage.

### **Public**

Agriculteurs du département dont ceux en parcours installation

### **Contenu**

- Les différents types de prairies, avantages et inconvénients des différentes espèces, exemple de mélange, rendements espérés.
- Implantation des prairies (lit de semences, dates, profondeur...).
- Coûts des différentes chaînes récolte de l'herbe.
- Utilisation de l'herbe au bon moment.
- Organisation du pâturage et outil d'aide à la décision.
- Conditions de réussite de la fauche et conservation des fourrages.
- Entretien des prairies et fertilisation.

### **Méthodes**

Apport de l'intervenant, échanges de pratiques entre les stagiaires.

### **Prérequis**

Aucun prérequis n'est nécessaire.

**Date limite d'inscription :** Consulter le catalogue

Une attestation de fin de formation vous sera adressée à l'issue de la formation.

## CONDITIONS GENERALES DES FORMATIONS

### Public "ayant droit" Vivea (éligible Vivea)

Le public cible inclut tous les contributeurs, à jour de leurs cotisations annuelles, au fond de formation Vivea :

- les chefs d'exploitation agricoles
- les entrepreneurs du paysage ou de travaux forestiers
- les collaborateurs-trices d'exploitation
- les aides familiaux
- les cotisants solidaires
- les personnes engagées dans un parcours à l'installation et/ou un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

### Public "non-ayant droit" Vivea (non éligible VIVEA, autres statuts)

En fonction des places disponibles, il est possible d'accueillir d'autres personnes, aux statuts énoncés ci-dessous, aux conditions tarifaires indiquées sous la rubrique "tarifs et modalités de règlement" :

- les salariés (relevant du fond FAFSEA: 04 72 37 95 75)
- le public non agricole
- les agriculteurs-trices retraité(e)s
- les chefs d'exploitation agricoles non à jour de leur cotisation MSA
- ...

### Pré requis

Aucune compétence particulière systématique n'est demandée pour valider l'inscription aux formations. Les quelques formations qui le nécessitent en font mention.

### Validation des acquis

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

### Financement de la formation

Les ressources du fonds de formation VIVEA proviennent principalement de la contribution formation due par tous les actifs agricoles non salariés. Ces ressources n'étant pas suffisantes pour couvrir l'ensemble des coûts des formations, elles sont complétées par des aides des Organisations Professionnelles Agricoles, des collectivités territoriales, de l'Etat, de l'Europe et parfois par une contribution stagiaire.

Au 01/01/2018, VIVEA met en place un plafond de financement de 2 000 € par an et par personne. Le solde personnel est consultable sur le site [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr).

Le public "non-ayant droit" VIVEA doit s'adresser directement à son fond de formation compétent, afin de bénéficier de la prise en charge partielle du montant facturé, aux conditions définies par celui-ci.

### Tarifs et modalités de règlement

Le prix par stagiaire indiqué dans le contrat de formation est un prix net. Tout stage commencé est dû en totalité. Le règlement est à effectuer lors de l'inscription, par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'Agriculture de la Loire.

Le public "ayant droit" VIVEA doit s'acquitter :

- soit d'une contribution stagiaire d'un montant variable selon la formation
- soit d'un chèque de caution de 200 euros/formation.

Le public "non-ayant droit" VIVEA doit s'acquitter:

- d'un règlement de 200 euros/jour de stage.

La caution (ou le règlement) sera encaissée :

- s'il s'avère que vous n'êtes pas ayant droit VIVEA,
- en cas d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage,
- en cas d'abandon en cours de stage pour un autre motif qu'un cas de force majeure dûment reconnue.

Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage, ils sont organisés par le responsable de stage mais restent à la charge de chaque participant.

### Modalités d'inscription

Si une formation vous intéresse, nous vous invitons à prendre contact avec le responsable de stage. **L'inscription est validée après signature du contrat de formation et réception du règlement (ou de la caution).**

Une convocation et un programme détaillé sont remis au stagiaire avant le début du stage.

### Horaires et lieu

Une journée active de formation c'est aussi :

- des horaires adaptés avec, en règle générale, des stages qui se déroulent entre 9h et 17h.
- une recherche de proximité quand cela est possible.

**Une question ? Contactez :**  
**Clémence TARDY ou Florence BERLIER**  
**Chambre d'Agriculture de la Loire**  
**Service Emploi Formation**  
**ou le responsable du stage.**

*Les informations communiquées dans ce document ne sont pas contractuelles. Le nom de l'intervenant, les dates et lieux sont donnés à titre indicatif. Certaines modifications sont possibles. Certains formateurs, effectuant de courtes interventions, ou personnes apportant un témoignage, ne sont pas mentionnés dans l'offre de stage. Leur participation sera précisée le cas échéant dans le programme de formation.*

Les formations de la Chambre d'agriculture de la Loire sont réalisées avec le partenariat financier de:



Bulletin d'inscription valant  
**CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3 du code du travail).

A renvoyer avant le 10/10/2018 à la Chambre d'agriculture de la Loire, 43 ALBERT RAIMOND 42270 ST PRIEST EN JAREZ, à l'attention de Florence Berlier

Je soussigné (e):  Madame  Monsieur

Nom, prénom\* \_\_\_\_\_

Adresse complète\* \_\_\_\_\_

CP\* \_\_\_\_\_ COMMUNE\* \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Tél\* \_\_\_\_\_ E-mail\* \_\_\_\_\_

\*Coordonnées transmises aux autres inscrits pour faciliter un éventuel co-voiturage

**Statut actuel :**

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Agriculteur-trice   | <input type="checkbox"/> Aide familial-e MSA                                      | <input type="checkbox"/> Cotisant-e solidaire MSA |
| <input type="checkbox"/> Conjoint-e collaborateur-trice                                    | <input type="checkbox"/> Salarié(e) agricole. Précisez fonds de formation : ..... |   |
| <input type="checkbox"/> En parcours installation (Attestation Point Accueil installation) | <input type="checkbox"/> Autre à préciser.....                                    |   |

**M'inscrits à la formation intitulée : 42-Je gère ma prairie techniquement et économiquement**

**Date du stage : 25/10/2018 au 25/10/2018**

**Durée : 1.0 jour(s)**

**Lieu : Loire - Bureau décentralisé de Feurs**

**Personne contact : Pierre Vergiat Responsable du stage.**

Formation organisée par la Chambre d'agriculture de la Loire, 43 AVENUE ALBERT RAIMOND 42270 ST PRIEST EN JAREZ. Numéro de déclaration d'activité : 82.42.P0013/42 à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-contre. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

**1. Dispositions financières**

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs et je joins au contrat un chèque libellé à l'ordre de « l'Agent comptable de la Chambre d'agriculture de la Loire » d'un montant de :

- 0.0 € si je suis **ayant droit Vivea** (Chef d'exploitation, aide familial selon statut MSA, cotisant solidaire actif, conjoint collaborateur selon statut MSA, inscrit au PAI), sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivéa suffisant.

- Je ne suis pas contributeur-trice, je prends contact avec le service formation au +33 (0)4 77 91 43 70 pour connaître les conditions financières

Un mail ou un courrier de confirmation du stage vous sera adressé quelques jours avant la formation, avec le programme détaillé.

**2. Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), le présent contrat est résilié selon les conditions financières suivantes : seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat, aucune pénalité ne sera appliquée. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture de la Loire.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 8 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de rétractation reçue plus de 8 jours avant le début de la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. Dans le cas contraire, le chèque sera encaissé par la Chambre d'agriculture de la Loire.

#### 4. Clauses particulières

Déplacements : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

Droit à l'image : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de formation du groupe Chambre d'agriculture (rayer cette mention en cas de refus).

#### 5. Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Grande Instance sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Le stagiaire (Nom Prénom)

Pour le Président de la Chambre d'agriculture de la Loire

et par délégation, Pascal Monnet, Directeur

Signature

(Signature et cachet)



Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à vous en garder une copie.

Contrat de formation professionnelle SUP GSC ENR 1 N 22.07.11

## VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes.

Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

1) Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?

Non

Oui - laquelle et quand ? \_\_\_\_\_

2) Souhaitez-vous aborder des points précis sur les thèmes suivants ? Précisez :

Assolement

\_\_\_\_\_

Pâturages

\_\_\_\_\_

3) Vous avez des remarques, des questions :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_